

PRÉVENTION DES ESCROQUERIES AUX FAUX ORDRES DE VIREMENTS INTERNATIONAUX

L'essentiel

Les fraudes et escroqueries à l'encontre des entreprises se multiplient.

C'est pourquoi le MEDEF et la Direction centrale de la Police judiciaire ont instauré, en mars 2015, un partenariat afin de renforcer la lutte contre les fraudes et escroqueries d'envergure et / ou d'une particulière complexité à l'encontre des entreprises.

Afin de prévenir ces situations et permettre aux entreprises de les détecter le plus en amont possible, la FNTF relaye ci-joint :

- une note élaborée par l'Office central pour la répression de la grande délinquance financière sur la prévention des escroqueries aux faux ordres de virements internationaux (FOVI) et les réponses à mettre en place en cas d'attaque,
- les coordonnées des directions de la police judiciaire en métropole et en outre-mer à contacter.

Rappel

Il y a escroquerie lorsqu'une personne se fait remettre un bien, de l'argent ou se fait fournir un service en utilisant la tromperie. La victime donne son bien ou son argent volontairement contrairement au vol. Dès que l'escroquerie est connue, il convient de limiter les conséquences immédiates en bloquant, si possible, les moyens de paiement utilisés : blocage de carte bancaire, opposition aux chèques, suspension des virements ou prélèvements.

Contact : daj@fntp.fr

TEXTE DE REFERENCE :

- Articles 313-1 et suivants du code pénal



Prévention des escroqueries aux faux ordres de virements internationaux (FOVI)



Depuis ces trois dernières années, plusieurs centaines d'escroqueries ou tentatives d'escroqueries aux faux ordres de virements internationaux visent des sociétés implantées en France et/ou filiales domiciliées sur l'Union Européenne. Ces escroqueries ont généré un préjudice global d'environ 300 millions d'Euros pour les faits commis et 500 millions pour les faits tentés.

Réalisée par téléphone et/ou par mail, l'escroquerie concerne les sociétés quelles que soient leurs tailles. Souvent situés à l'étranger, les escrocs collectent un maximum de renseignements sur l'entreprise (ingénierie sociale sur internet) avant de lancer leur opération sur les personnes capables d'opérer ces virements. Les auteurs prétextent une opération d'importance capitale et confidentielle, afin d'abuser l'interlocuteur et obtenir un ou plusieurs virements internationaux.

Les variantes d'escroqueries : ces modes opératoires ne sont pas exhaustifs. Les escrocs les renouvellent régulièrement.

L'escroquerie « au faux président » :

L'escroc se fait passer pour un des dirigeants de la société, avec la complicité d'un soit disant cabinet d'avocats ou de notaires, dans le but d'effectuer un virement confidentiel vers l'étranger.

L'escroquerie « au changement de Relevé d'Identité Bancaire » : Fausse factures – Au bail locatif

L'escroc, prétextant être un représentant du bailleur, ou l'un des fournisseurs, indique un changement de coordonnées bancaires et demande la réalisation du virement vers un autre pays. Dans le cadre des loyers (souvent trimestriel), l'escroc prétexte une délocalisation de la comptabilité à l'étranger.

L'escroquerie « au virement SEPA, à l'informatique » :

L'escroc, se faisant passer pour un technicien, demande une communication d'informations confidentielles (identifiant et mot de passe) afin d'effectuer des virements tests. L'escroc peut également adresser par mail un message comportant une pièce jointe, en donnant comme instructions l'installation du logiciel lui permettant alors de prendre le contrôle de l'ordinateur et récupérer des informations à l'insu de son correspondant.

Pour s'en prémunir, il suffit de mettre en œuvre des mesures simples de sécurité pour décourager les escrocs.

A) La prévention :

1°) Ne pas communiquer d'informations susceptibles de faciliter le travail des escrocs :

- Noms des différents managers, chefs de division, des personnes en charge des paiements fournisseurs,
- Les techniques de règlement (chèques, virements, prélèvements, etc...), les noms des applications employées dans les processus de règlement, les codes d'exécution des virements !
- Le listing des fournisseurs.

2°) Sensibiliser le personnel susceptible d'être contacté par les escrocs :

Le service comptabilité, les fournisseurs, la trésorerie, les secrétaires et standardistes.

3°) Sensibiliser les partenaires :

La banque, le cabinet d'avocats de la société, les fournisseurs.

4°) Effectuer une veille sur les évolutions des escroqueries par la presse, les communications des pouvoirs publics, les fédérations, les associations professionnelles.

5°) Faire preuve de bon sens :

Demande inhabituelle, illogique, différente des procédures définies par la société.

B) Les signes d'une attaque :

Un virement à l'international non planifié est demandé par un membre du conseil d'administration, le dirigeant, l'un de ses adjoints, avec l'aide d'un cabinet d'avocats, sous la surveillance de l'Autorité des Marchés Financiers, par l'un « des fournisseurs » prétextant un changement de coordonnées bancaires.

Cette demande peut revêtir un caractère urgent et confidentiel. L'escroc fera usage de flatterie ou de menace dans le but de manipuler son interlocuteur.

Pour asseoir sa crédibilité et usurper une fonction, l'escroc apportera une abondance de détails sur l'entreprise et son environnement : données personnelles concernant le chef de l'entreprise, ses collaborateurs, les banques, etc...

C) Se prémunir de cette attaque :

Résister aux tentatives d'intimidation et à la pression psychologique.

En cas de doute, prendre attache directement avec la personne au sein de la société soit physiquement soit avec les coordonnées connues de l'entreprise.

Se méfier de tout changement de coordonnées téléphoniques ou mails : la communication d'un nouveau numéro à l'indicatif français n'est pas une garantie, tout comme une adresse mail hébergée par un opérateur généraliste. Dans ce dernier cas, l'affichage complet de l'entête du mail permettra d'identifier le réel émetteur.

Dans ce cas, il faut contacter son interlocuteur habituel avec les coordonnées connues de la société.

D) Exécution du virement :

Effectuer en urgence un compte rendu de l'événement à la hiérarchie.

Demander immédiatement à la banque le retour des fonds.

Déposer plainte en apportant un maximum d'éléments (entête de mails et leurs contenus, numéros de téléphone utilisés par les escrocs, dates et heures des appels, les éléments confidentiels communiqués aux escroc, etc...)

DIRECTION RÉGIONALE DE LA POLICE JUDICIAIRE D'AJACCIO

Siège

Hôtel de police - 5 rue du Général Fiorella - BP 56 - 20176 AJACCIO Cedex
Standard : 04 95 11 17 17 – Fax : 04 95 51 17 58
drpj.ajaccio@interieur.gouv.fr

Circonscriptions

Corse-du-Sud
Haute-Corse

Antenne de Bastia

10 bis, rue Luce de Casabianca - 20200 BASTIA
Adresse postale :
BP 51 – 20416 VILLE DE PIETRABUGNO Cedex
Standard : 04 95 55 21 92 – Fax : 04 95 55 22 10
antpj.bastia@interieur.gouv.fr

Antenne de Porto-Vecchio

Immeuble Etori - BP 22 - 20537 PORTO-VECCHIO Cedex
Standard : 04 95 70 34 72 – Fax : 04 95 70 57 32
antpj.porto-vecchio@interieur.gouv.fr



DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA POLICE JUDICIAIRE DE BORDEAUX

Siège

Hôtel de Police – 23, rue François de Sourdis B.P. 933 – 33062 BORDEAUX Cedex
Standard : 05 57 85 77 77 – Télécopie : 05 57 85 77 10
dipj.bordeaux@interieur.gouv.fr

Circonscriptions

Gironde / Dordogne / Landes / Pyrénées-Atlantiques
Hautes-Pyrénées

Antenne de Bayonne

Hôtel de Police - 4/6 avenue de Marhum - BP 523 - 64105 BAYONNE Cedex
Standard : 05 59 46 23 00 – Télécopie : 05 59 46 23 25
antpj.bayonne@interieur.gouv.fr

Antenne de Périgueux

Hôtel de Police – rue Antoine Gadaud - BP 10134 – 24005 PERIGUEUX Cedex
Standard : 05 53 06 44 66 – Télécopie : 05 53 06 44 74
antpj.perigueux@interieur.gouv.fr

Antenne de Pau

5, rue O'Quin 64015 BP 1511 PAU CEDEX
Standard : 05 59 98 22 45 – Télécopie: 05 59 98 22 50
antpj.pau@interieur.gouv.fr

SRPJ Toulouse

23, boulevard de l'Embouchure - 31066 TOULOUSE CEDEX
Standard : 05 61 12 77 77 – Télécopie : 05 61 12 78 49
srpj.toulouse@interieur.gouv.fr

Circonscriptions

Ariège / Aveyron / Gers / Haute-Garonne / Lot / Lot-et-Garonne
Tarn / Tarn-et-Garonne

Antenne d'Agen

2 à 6 rue Bernard Palissy - 47916 AGEN CEDEX 09
Standard : 05 53 68 17 90 – Télécopie : 05 53 47 05 78
antenne-pj-agen@interieur.gouv.fr



DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA POLICE JUDICIAIRE DE DIJON

Siège

Hôtel de police – 2 place Suquet - BP 83437 - 21034 DIJON Cedex
Permanence : 03 80 44 58 70 ou 71 - Fax : 03 80 30 87 80
dipj.dijon@interieur.gouv.fr

Circonscriptions

Côte d'Or / Nièvre / Yonne / Saône et Loire / Doubs / Haute-Saône Jura /
Territoire de Belfort

Antenne de Besançon

2 avenue de la Gare d'Eau - BP 5 – 25031 BESANCON Cedex
Standard : 03 81 21 11 80 – Fax : 03 81 81 89 96
antpj.besancon@interieur.gouv.fr

Antenne d'Auxerre

28 rue Gérot - BP 21 – 89010 AUXERRE
Standard : 03 86 72 93 30 – Fax : 03 86 51 78 69
antpj.auxerre@interieur.gouv.fr



DIRECTION INTERREGIONALE DE LA POLICE JUDICIAIRE DE LILLE

Siège

8-10 boulevard de la Liberté – 59034 LILLE Cedex
Standard : 03 20 42 70 70 – Fax : 03 20 42 70 59
Permanence : 03 20 42 71 55 – 03 20 41 71 56
dipj.lille@interieur.gouv.fr

Circonscriptions

Nord / Pas-De-Calais / Somme / Aisne / Oise

Antenne de Creil

Hôtel de Police – Rue Jules Michelet
60109 CREIL CEDEX
Standard : 03 44 61 27 00 – Fax : 03 44 61 27 49
antpj.creil@interieur.gouv.fr

Antenne d'Amiens

Hôtel de Police – rue du Marché Lanselles
80027 AMIENS CEDEX
Standard : 03 22 71 53 00 – Fax : 03 22 71 53 55
antpj.amiens@interieur.gouv.fr

Antenne de Coquelles

Boulevard du Kent
62903 COQUELLES CEDEX
Standard : 03 21 46 25 61 – Fax : 03 21 46 25 60
antpj.coquelles@interieur.gouv.fr



DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA POLICE JUDICIAIRE DE LYON

Siège

Hôtel de Police – 40 rue Marius Berliet - 69371 LYON CEDEX 08

Standard : 04 78 78 40 40 - Permanence : 04 78 78 40 06

Fax : 04 78 76 61 60

dipj.lyon@interieur.gouv.fr

Circonscriptions

Ain / Allier / Ardèche / Cantal / Drôme / Isère / Loire / Haute-Loire / Puy-de

Dôme

Rhône / Savoie / Haute-Savoie



Antenne d'Annecy

Hôtel de Police – 19 rue des Marquisats – BP 302

74008 ANNECY CEDEX

Standard : 04 50 52 32 00 – Fax : 04 50 52 96 15

antpj.annecy@interieur.gouv.fr

Antenne de Chambéry

Hôtel de Police – 585 avenue de la Boisse – BP 1151

73011 CHAMBERY CEDEX

Standard : 04 79 62 84 00 – Fax : 04 79 96 34 31

antpj.chambery@interieur.gouv.fr

Antenne de Grenoble

Hôtel de Police – 36 boulevard du Maréchal Leclerc – BP 1125

38022 GRENOBLE CEDEX

Standard : 04 76 60 41 05/06 – Fax : 04 76 60 41 04

antpj.grenoble@interieur.gouv.fr

Antenne de Saint-Etienne

57 rue Bergson - 42000 SAINT-ETIENNE Cedex

Standard : 04 77 93 52 98 – Fax : 04 77 93 52 99

antpj.st-etienne@interieur.gouv.fr

Antenne de Valence

Cité administrative Bonnet

1, Place Louis Le Cardonnel

26100 VALENCE

Standard : 04 75 82 22 81 – Fax : 04 75 42 14 45

antpj-valence@interieur.gouv.fr

SRPJ de Clermont-Ferrand

Circonscriptions

Puy de Dôme / Allier / Cantal / Haute-Loire

106, avenue de la République - BP 20082

630019 CLERMONT-FERRAND Cedex 2

Standard : 04 63 05 66 00

Fax : 04 73 91 36 75

Permanence SRDC : 04 63 05 66 82

srpj.clermont-ferrand@interieur.gouv.fr

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA POLICE JUDICIAIRE DE MARSEILLE

Siège

Hôtel de police – 2 rue Antoine Becker - BP 80178
13474 MARSEILLE CEDEX 02
Standard Hôtel de Police : 04 91 39 80 00
Permanence jour et nuit 04 91 39 86 04 / 05 – 04 91 90 22 15
Fax : 04 91 13 17 42
dipj.marseille@interieur.gouv.fr



Circonscriptions

Alpes-de-Haute-Provence-Hautes-Alpes / Alpes-Maritimes / Aude /
Bouches-du-Rhône / Gard / Hérault / Lozère / Pyrénées-Atlantiques /
Vaucluse

Antenne de Nice

28 rue Deroquebillière – BP 4009 – 06301 NICE Cedex
Standard : 04 92 17 24 10 – Fax : 04 92 00 09 05
antpj.nice@interieur.gouv.fr

Antenne de Toulon

1 rue du Commissaire Morandin – BP 5115 - 83093 TOULON Cedex
Standard : 04 98 03 56 53 – Fax : 04 94 93 14 73
antpj.toulon@interieur.gouv.fr

SRPJ de Montpellier

206 rue du Comté de Melgueil – CS 39503
34960 MONTPELLIER CEDEX 2
Standard : 04.99.13.53.00 – Permanence : 04 99 13 54 12
Fax : 04 99 13 60 55
srpj.montpellier@interieur.gouv.fr

Circonscriptions

Hérault / Gard / Aude/ Lozère / Vaucluse/ Pyrénées-Orientales

Antenne d'Avignon

Hôtel de Police – 14 avenue Saint Roch - 84021 AVIGNON Cedex
Standard : 04 90 16 82 40 – Fax : 04 90 82 59 66
antpj.avignon@interieur.gouv.fr

Antenne de Nîmes

245 avenue Pierre Gamel – BP 153 - 30011 NIMES
Standard : 04 66 27 33 51 – Fax : 04 66 27 33 55
antpj.nimes@interieur.gouv.fr

Antenne de Perpignan

19 route de Prades – BP 52025 – 66011 PERPIGNAN Cedex
Standard : 04 68 68 16 66 – Fax : 04 68 54 09 60
antpj.perpignan@interieur.gouv.fr

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA POLICE JUDICIAIRE D'ORLEANS

Siège

63 rue du Faubourg Saint-Jean 45058 ORLEANS Cedex 1
Permanence : 24/24 02 38 24 33 30 – Fax : 02 38 68 03 54
dipj.orleans@interieur.gouv.fr

Circonscriptions

Loiret / Indre-et-Loire / Cher /Loir-et-Cher / Eure-et-Loir
Deux- Sèvres / Vienne / Charente-Maritime / Haute-Vienne
Creuse / Corrèze / Charente / Indre



Antenne de La Rochelle

33 bis rue Léonce Vieljeux - BP 31149 – 17088 LA ROCHELLE Cedex 2
Standard : 05 46 34 94 24 – Fax : 05 46 34 69 42
antpj.larochelle@interieur.gouv.fr

Antenne de Poitiers

38 rue de la Marne – BP 645 – 86023 POITIERS Cedex 1
Standard : 05 49 60 62 41 – Fax : 05 49 88 82 31
antpj.poitiers@interieur.gouv.fr

Antenne de Tours

70 / 72 rue Marceau – BP 3407 – 37034 TOURS Cedex
Standard 02 47 60 72 05 – Fax 02 47 60 72 01
antpj.tours@interieur.gouv.fr

SRPJ de Limoges

84 avenue Emile Labussière – BP 1178 - 87053 LIMOGES Cedex
Permanence 24/24 05 55 14 32 00
Fax 05 55 14 32 05
srpj.limoges@interieur.gouv.fr

Circonscriptions

Haute-Vienne / Corrèze / Creuse / Charente / Indre

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA POLICE JUDICIAIRE DE POINTE-À-PITRE

Siège

Morne Vergain - 97139 LES ABYMES
Standard : 05 90 89 27 27 - Fax : 05 90 83 77 18
dipj.antilles-guyane@interieur.gouv.fr

Circonscriptions

Guadeloupe / Martinique / Guyane

Antenne de Fort-de-France

Hôtel de Police - Petit-Manoir - Avenue Nelson Mandela - BP 248 - 97285 LAMENTIN Cedex 2
Standard : 05 96 39 20 50 - Fax : 05 96 51 69 17
antpj.972@interieur.gouv.fr

Antenne de Guyane

35 bis rue Christophe Colomb - BP 7019 - 97307 CAYENNE Cedex
Standard : 05 94 25 66 50 - Fax : 05 94 30 23 64
antpj.973@interieur.gouv.fr

Antenne OCRTIS Caraïbe

BP 652 FORT SAINT-LOUIS - 97263 FORT-DE-FRANCE Cedex
Standard : 05 96 59 47 62 - Fax : 05 96 59 47 80
ocrtis.caraïbe@interieur.gouv.fr

Détachement OCRTIS de Saint-Martin

LA SAVANE - BP 681 - 97150 SAINT-MARTIN
Permanence : 06 96 33 31 12 - Fax : 05 90 52 22 40

Détachement OCRTIS de Guadeloupe

Morne Vergain - 97139 Les Abymes
Standard : 05 90 89 27 27 - Fax : 05 90 83 77 18

Groupe d'Intervention Régional de Guadeloupe

Morne Vergain - 97139 LES ABYMES
Standard : 05.90.21.76.89 - Fax : 05 90 21 85 56
gir-guadeloupe@interieur.gouv.fr



DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA POLICE JUDICIAIRE DE RENNES

Siège

22 Boulevard de la Tour d'Auvergne – BP 10911
35009 RENNES CEDEX
Standard : 02 99 65 00 22 – Permanence : 02 99 79 87 87
Fax : 02 99 79 87 71
dipj.rennes@interieur.gouv.fr



Circonscriptions

Côtes d'Armor / Finistère / Ille-et-Vilaine / Morbihan / Loire-Atlantique

Antenne de Nantes

6 place Waldeck Rousseau
BP 43507 – 44035 NANTES CEDEX 01
Standard : 02 53 46 75 00 – Fax : 02 53 46 75 12
antpj.nantes@interieur.gouv.fr

Antenne de Brest

rue Frédéric Le Guyader
BP 31309 - 29213 BREST CEDEX 1
Standard : 02 98 43 78 20 – Fax : 02 98 43 78 30
antpj.brest@interieur.gouv.fr

Antenne de Quimper

3 rue Théodore Le Hars
BP 1725 - 29107 QUIMPER CEDEX
Standard : 02 98 65 61 80 – Fax : 02 98 65 61 88
detpj.quimper@interieur.gouv.fr

SRPJ Angers

15, rue Dupetit Thouars – BP. 23625 – 49036 ANGERS CEDEX 01
Permanence : 02 41 57 54 11 – Fax : 02 41 47 94 01
srpj.angers@interieur.gouv.fr

Circonscriptions

Maine-et-Loire / Mayenne / Sarthe / Vendée

SRPJ Rouen

9, rue Brisout de Barneville
BP 1106 – 76174 ROUEN CEDEX 1
Permanence : 02 32 81 27 77 – Fax : 02 35 73 12 56
srpj.rouen@interieur.gouv.fr

Circonscriptions

Seine-Maritime / Eure / Calvados / Manche / Orne

Antenne de Caen

40 rue des Jacobins – BP 547 - 14037 CAEN CEDEX
Standard : 02 31 15 63 03 – Fax : 02 31 15 63 16
antpj.caen@interieur.gouv.fr

Antenne du Havre

Hôtel de Police – 16 rue de la Victoire 76600 LE HAVRE
Standard 02 32 74 39 93 – Fax 02 32 85 30 75
antpj.lehavre@interieur.gouv.fr

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA POLICE JUDICIAIRE DE STRASBOURG

Siège

34, Route de l'Hôpital – BP. 24 – 67064 STRASBOURG CEDEX

Permanence : 03 90 23 13 00 – Fax : 03 88 21 12 55

dipj.strasbourg@interieur.gouv.fr

Circonscriptions

Bas-Rhin / Haut-Rhin / Moselle / Meurthe-et-Moselle / Meuse

Vosges / Ardenne Marne et Haute Marnes / Aube

Antenne de Metz

Hôtel de Police – 6 rue Belle-Isle – BP 41072 - 57036 METZ CEDEX 1

Standard : 03 87 16 15 02 – Fax : 03 87 30 43 41

antpj.metz@interieur.gouv.fr

Antenne de Mulhouse

43 rue de la Mertzau - BP 3109 - 68062 MULHOUSE CEDEX

Standard : 03 89 56 89 73 – Fax : 03 89 56 89 99

antpj.mulhouse@interieur.gouv.fr

SRPJ de Nancy

Hôtel de Police – 38 Boulevard Lobau

54035 NANCY CEDEX

Permanence 03 83 17 29 44 - Fax : 03 83 30 84 68

srpj.nancy@interieur.gouv.fr

Circonscriptions

Meurthe-et-Moselle / Meuse / Moselle / Vosges

SRPJ de Reims

40, boulevard Roederer – 51100 REIMS CEDEX

Standard : 03 26 61 44 00 – Fax : 03 26 61 46 18

SRPJ REIMS : 03 26 61 46 77

srpj.reims@interieur.gouv.fr

Circonscriptions

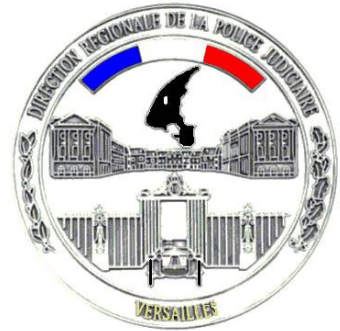
Ardennes / Aube / Marne / Haute-Marne



DIRECTION RÉGIONALE DE LA POLICE JUDICIAIRE DE VERSAILLES

Siège

19 avenue de Paris - 78003 VERSAILLES CEDEX
Standard : 01 39 24 71 51 – Permanence jour et nuit : 01 39 24 71 93
Fax : 01 39 24 71 98
drpj.versailles@interieur.gouv.fr



Circonscriptions

Yvelines / Seine-et-Marne/ Val d'Oise / Essonne

Antenne de Cergy

Hôtel de Police – 4, rue de la Croix des Maheux – BP 20321
95027 CERGY-PONTOISE CEDEX
Standard : 01 34 43 17 17 – Fax : 01 34 43 78 96
sec.pjcery@interieur.gouv.fr

Antenne d'Evry

Hôtel de Police – 2, boulevard de France
91012 EVRY CEDEX
Standard : 01 60 76 70 00 – Fax 01 60 76 62 86
sec.pjevry@interieur.gouv.fr

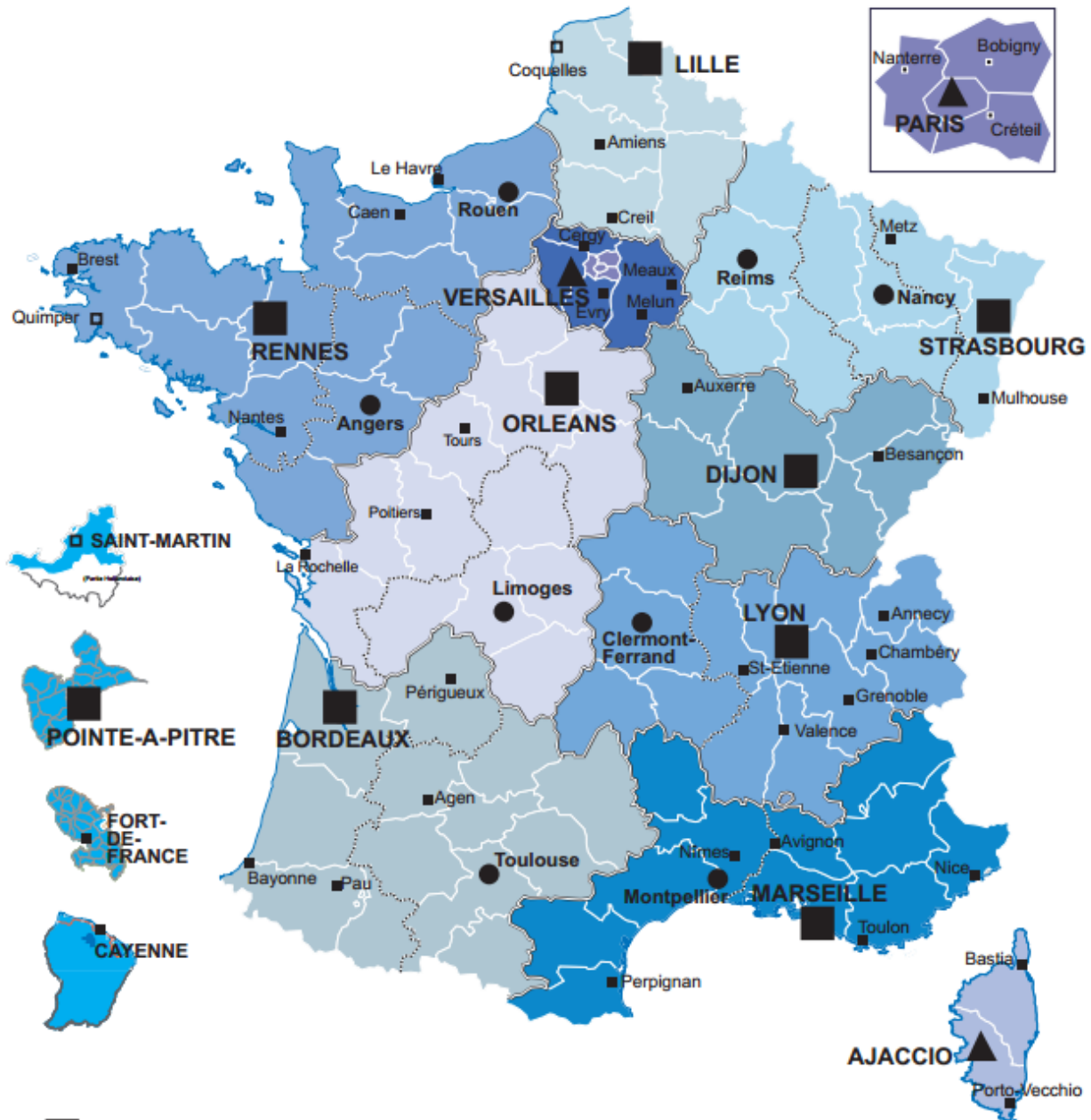
Antenne de Meaux

Hôtel de Police – Avenue Salvatore Allende – BP 226
77108 MEAUX CEDEX
Standard : 01 60 23 32 60 – Fax : 01 60 09 34 37
sec.pjmeaux@interieur.gouv.fr

Antenne de Melun

Hôtel de Police – 51, rue du Général de Gaulle
77000 MELUN
Standard : 01 60 56 69 00 – Fax : 01 60 56 69 59
sec.pjmelun@interieur.gouv.fr

Carte des D.I.P.J. - D.R.P.J. - S.R.P.J. antennes et détachements (métropole et outre-mer)



- Direction interrégionale de la police judiciaire (D.I.P.J.)
- ▲ Direction régionale de la police judiciaire (D.R.P.J.)
- Service régional de police judiciaire (S.R.P.J.)
- Antenne de police judiciaire
- Détachement